



INFORMATION DESTINEES AUX CANDIDATS
Programme jeunes professionnels :
Jeune coordinateur.trice du Pacifique - Seconde phase du
projet Sustainable Waste Actions in the Pacific (PYC-
SWAP2)

SOMMAIRE

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROE

B. PROJET REGIONAL FINANCE PAR L'AFD : ACTIONS DURABLES EN
MATERIE DE DECHETS DANS LE PACIFIQUE (SWAP) - PHASE 2

C. DESCRIPTION DU POSTE

D. PAQUET DE RÉMUNÉRATION - CONDITIONS GÉNÉRALES

E. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

A. INFORMATIONS GENERALES SUR LE PROE

Le Programme océanien de l'environnement (PROE) une organisation régionale fondée par les États et par les autorités du Pacifique, chargée de protéger et de gérer l'environnement et les ressources naturelles de la région.

Son siège se trouve à Apia, au Samoa. Il possède aussi des bureaux aux Fidji, aux Îles Salomon, en République des Îles Marshall et à Vanuatu.

Près de 160 personnes travaillent pour le PROE, qui dispose d'un budget annuel d'environ 49 millions d'USD pour l'année 2025.

Le lancement du PROE, en 1993, a démontré à la communauté internationale l'engagement profond des États et des autorités du Pacifique insulaire en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement, dans le cadre du développement durable.

Les orientations stratégiques du PROE sont clairement définies dans son Plan stratégique 2017-2026. Ce plan définit le mandat, la vision et les programmes de l'organisation, et insiste sur l'importance d'une prestation efficace de services aux États et aux territoires Membres du PROE.

Mandat

Le PROE a pour **mandat** de promouvoir la coopération dans la région du Pacifique et d'apporter son aide aux États et aux territoires insulaires océaniques afin de contribuer à la protection et à l'amélioration de son environnement ainsi qu'à la pérennisation de son développement pour les générations actuelles et futures.

Vision

Le PROE est guidé par sa **vision de l'avenir** :

« Un environnement océanien résilient, garant de nos modes de vie et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures. »

Membres

Le PROE compte 21 Membres parmi les États et les territoires insulaires océaniques :

▪ Samoa américaines	▪ Îles Mariannes du Nord
▪ Îles Cook	▪ Palaos
▪ États fédérés de Micronésie	▪ Papouasie-Nouvelle-Guinée
▪ Fidji	▪ Samoa
▪ Polynésie française	▪ Îles Salomon
▪ Guam	▪ Tokélaou
▪ Kiribati	▪ Tonga
▪ Îles Marshall	▪ Tuvalu
▪ Nauru	▪ Vanuatu

▪ Nouvelle-Calédonie	▪ Wallis et Futuna
▪ Nioué	

et cinq États Membres dits « métropolitains », ayant des intérêts directs dans la région :

- Australie,
- France,
- Nouvelle-Zélande,
- Royaume-Uni
- États-Unis d'Amérique.

Buts et objectifs du PROE

Le PROE poursuit le renforcement et l'ajustement de ses capacités institutionnelles, de ses compétences et de ses systèmes afin de mieux aider ses Membres en leur offrant, ainsi qu'à leurs partenaires, des services plus intégrés, plus réactifs et plus rentables, tout en améliorant la coordination des initiatives ayant cours à l'échelle régionale.

Les Membres sont convenus que le Plan stratégique du PROE doit couvrir une période de 10 ans afin de traiter des priorités essentielles pour l'environnement ainsi que les priorités stratégiques associées au niveau social et de la gouvernance qui se retrouvent dans les buts et objectifs régionaux et organisationnels de la stratégie, ainsi que dans les « valeurs » fondamentales du PROE.

Objectifs régionaux

- **Objectif régional 1** : les peuples océaniques bénéficient d'une meilleure résilience face aux changements climatiques.
- **Objectif régional 2** : les peuples océaniques bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients.
- **Objectif régional 3** : les peuples océaniques bénéficient de l'amélioration de la gestion des déchets et d'une meilleure maîtrise de la pollution.
- **Objectif régional 4** : les peuples océaniques et leur environnement bénéficient des engagements pris en faveur des bonnes pratiques de gouvernance environnementale et de leur application.

Objectifs organisationnels

- **Objectif organisationnel 1** : le PROE dispose de systèmes d'information, de connaissances et de communications qui fournissent les bonnes données aux bonnes personnes au bon moment et influencent de façon positive les changements organisationnels, comportementaux et environnementaux.
- **Objectif organisationnel 2** : le PROE dispose de procédures multidisciplinaires concernant l'exécution des programmes et l'aide apportée aux Membres pour l'élaboration de stratégies et de politiques au niveau national et régional.
- **Objectif organisationnel n° 3** : le PROE bénéficie d'une base de financement fiable et pérenne permettant d'obtenir des résultats dans le domaine environnemental, dans l'intérêt de la région du Pacifique insulaire, et gère ses programmes et son fonctionnement de manière à respecter le budget convenu.
- **Objectif organisationnel 4** : le PROE joue un rôle de premier plan et prend part à des partenariats et à des projets collaboratifs fructueux.

- **Objectif organisationnel 5** : le PROE peut compter sur un groupe de personnes dotées des dispositions, des connaissances et des compétences qui lui permettront de concrétiser sa vision régionale commune.

Les valeurs du PROE

Le PROE aborde les enjeux environnementaux auxquels est confronté le Pacifique en se fondant sur quatre valeurs simples :

- Nous valorisons **l'environnement**
- Nous valorisons notre **personnel**
- Nous valorisons la **prestation de services** ciblés et de haute qualité
- Nous valorisons **l'intégrité**

Programme jeunes professionnels du PROE

Le programme jeunes professionnels du PROE offre des opportunités à court terme aux jeunes professionnels et personnes récemment diplômées des pays et territoires membres des îles du Pacifique. Pour ce poste spécifique, l'opportunité est ouverte aux ressortissants des pays membres métropolitains ainsi qu'aux candidats internationaux.

Les principaux objectifs du programme sont les suivants :

- Fournir une expérience professionnelle aux jeunes insulaires du Pacifique ;
- Renforcer les capacités des jeunes professionnels dans les pays et territoires membres du PROE ;
- Promouvoir le travail du PROE et en particulier les questions et priorités régionales en matière d'environnement.

Pour cette opportunité, les autres avantages comprennent

- Expérience pratique du travail en équipe dans le cadre de la coordination de projets
- Expérience au sein d'une organisation intergouvernementale
- Possibilités de mise en réseau avec les principales organisations environnementales et les services gouvernementaux de la région du Pacifique.
- Possibilité de se rendre dans les pays et territoires insulaires du Pacifique (PTIP) pour faciliter la mise en œuvre du projet.

B. PROJET RÉGIONAL FINANÇÉ PAR L'AFD : SUSTAINABLE WASTE ACTIONS IN THE PACIFIC (SWAP) - PHASE 2

Le PROE a reçu un financement de l'Agence française de développement (AFD) pour s'attaquer aux problèmes soulevés par les déchets et la pollution dans certains pays et territoires insulaires du Pacifique.

Les pays et territoires insulaires du Pacifique (PTIP) offrent certaines des zones les plus riches en biodiversité de la planète. Des écosystèmes fragiles de récifs coralliens, de mangroves, de lagons et de forêts tropicales sont présents dans toute la région du Pacifique. Ces espaces et les communautés insulaires qui y habitent sont soumises à une pression croissante due au développement et à l'augmentation de la population humaine, ainsi qu'aux pressions sociales et économiques associées à cette croissance. L'accroissement de la population et de l'urbanisation a entraîné une hausse de l'importation des biens de consommation, et de la production de déchets. Une grande partie des déchets générés par ces produits importés ne peut être gérée de manière économiquement viable en raison de la taille réduite et de l'isolement des populations, de la volatilité économique, de l'isolement géographique par rapport aux grandes économies, des capacités institutionnelles, financières et humaines limitées, et de l'inadéquation des infrastructures de collecte et de traitement des déchets. Une mauvaise gestion des déchets présente des risques pour les économies des PTIP, car la plupart d'entre eux dépendent fortement d'un environnement propre pour leurs activités agricoles et de pêche, ainsi que pour une industrie touristique dynamique.

La deuxième phase du projet "**Sustainable Waste Actions in the Pacific (SWAP 2)**" a pour but de contribuer à la réalisation des objectifs de la stratégie régionale de gestion des déchets et de la pollution dans le Pacifique (Cleaner Pacific 2025) en améliorant les infrastructures de gestion des déchets, en renforçant les capacités et en encourageant la collaboration régionale de plusieurs pays insulaires du Pacifique et de territoires français.

Il est mis en œuvre par le PROE, sur quatre ans (2025-2028), et est doté d'un budget maximum de 4,3 M€. Il bénéficiera à 7 pays insulaires du Pacifique : Îles Salomon, Fidji, Kiribati, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu, ainsi que 2 territoires français d'outre-mer : Polynésie française et Wallis-et-Futuna.

Le projet vise à soutenir la gestion durable des déchets dans la région du Pacifique, en particulier :

1. Soutenir les populations et les autorités locales dans l'élaboration de politiques et d'actions nationales de gestion des déchets (collecte, tri, valorisation, élimination appropriée).
2. Améliorer la fourniture de services en matière de gestion des déchets en développant des infrastructures de gestion des déchets et en mettant en œuvre des projets pilotes.
3. Renforcer les capacités techniques, financières et de gouvernance des autorités et des professionnels.

Le projet cherche également à assurer une plus grande complémentarité et collaboration entre les différents programmes régionaux en matière de gestion des déchets mis en œuvre par le PROE. Le projet SWAP 2 a pour objectif de mener des activités conjointes et d'assurer la coordination avec les principaux programmes de gestion des déchets, en particulier le POLP (DFAT) et CleanSea (GIZ) sur les déchets marins, J-PRISM3 (JICA) sur la gestion des déchets solides.

Le projet s'articule autour de quatre composantes principales :

- ✓ **Déchets marins** : Le projet vise à sensibiliser les communautés et à informer les autorités publiques sur la quantité de déchets qui pénètrent dans l'océan. Des enquêtes sur les déchets marins trouvés dans les points chauds des îles seront réalisées et analysées. Les résultats seront diffusés par le biais de campagnes d'éducation au sein des communautés, des écoles et des

groupes de jeunes et serviront à élaborer des politiques de gestion des déchets appropriées, notamment en ce qui concerne l'interdiction des plastiques à usage unique.

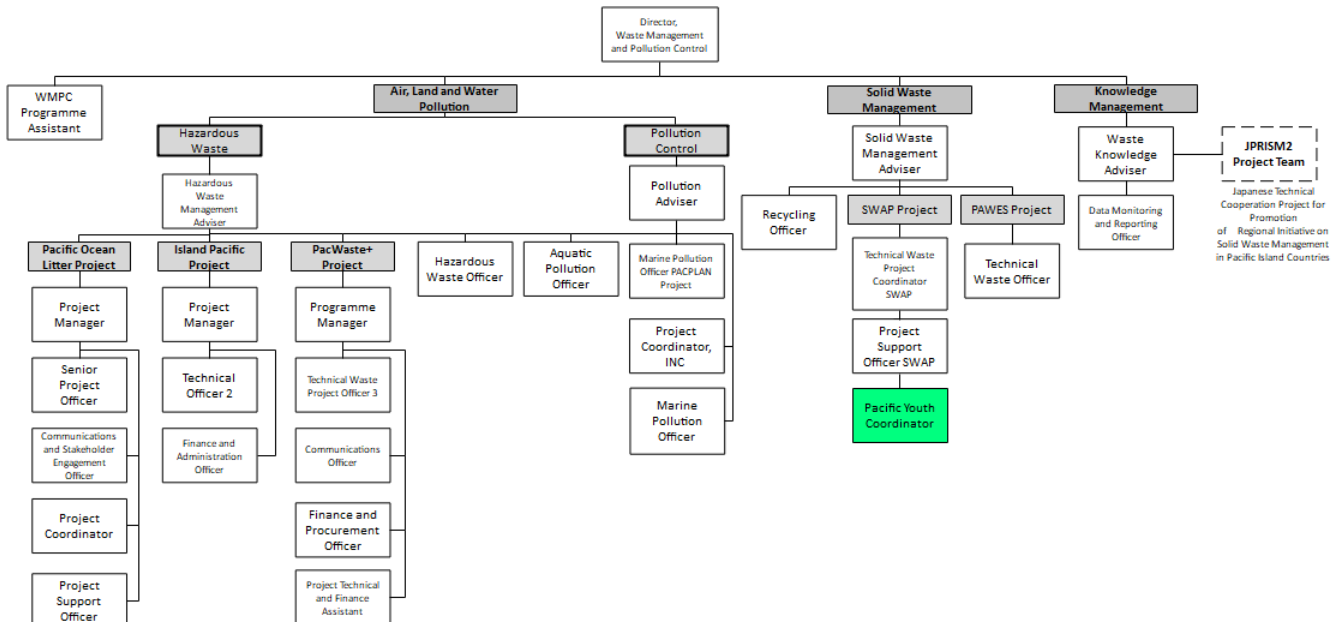
- ✓ **Huiles usées** : Le projet vise à soutenir les pays bénéficiaires à chaque étape de la gestion de ces déchets dangereux : de la collecte au stockage et à l'élimination. Plusieurs activités seront mises en œuvre : des projets pilotes sur des infrastructures à petite échelle, des formations pour tous les acteurs concernés par les huiles usagées, des plans de gestion des déchets d'huiles usagées et des mécanismes de financement durables.
- ✓ **Déchets solides** : Le projet vise à améliorer l'efficacité de la gestion des déchets solides en finançant des équipements pour l'entretien des décharges, le compostage des déchets verts, des projets pilotes pour le traitement approprié des plastiques (collecte séparée, broyage des plastiques ou compactage en vue du recyclage, etc.) et des ateliers pour le recyclage et la récupération des métaux. En outre, des fonds peuvent être mis à disposition pour soutenir des micro-initiatives locales en matière d'économie circulaire.
- ✓ **Collaboration régionale et partage des connaissances** : Le projet consacre une part importante de ses activités à la coordination avec d'autres programmes de gestion des déchets dans le Pacifique, en favorisant les synergies et les activités conjointes. Il facilitera le partage des connaissances, des ressources et des meilleures pratiques entre les pays insulaires du Pacifique et les territoires français.

Le projet SWAP sera couronné de succès lorsque les neuf (9) pays et territoires insulaires du Pacifique auront démontré qu'ils ont améliorés leurs pratiques de gestion des flux de déchets ciblés, avec des retombées positives pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la conservation de la biodiversité et la santé, la prospérité et le bien-être des communautés du Pacifique.

C. DESCRIPTION DU POSTE

Titre du poste :	Programme jeunes professionnels : Jeune coordinateur.trice du Pacifique, SWAP2 (PYC-SWAP2)
Programme :	Gestion des déchets et lutte contre la pollution
L'équipe :	Sustainable Waste Actions in the Pacific - Phase 2 (SWAP2)
Responsable devant :	Senior Project Officer – SWAP2
Responsable de : (Nombre total d'employés)	N/A
Objectif du poste :	<p>Cet emploi existe pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir un soutien technique, administratif et de coordination dans la mise en œuvre de la deuxième phase du projet "Sustainable Waste Actions in the Pacific" (SWAP2). • Renforcer les capacités des jeunes professionnels et soutenir un réseau de jeunes à l'échelle régionale, en mobilisant l'engagement des jeunes du Pacifique dans les processus de décision environnementale aux niveaux régional et mondial ; • Promouvoir le travail du PROE et les questions et priorités régionales en matière d'environnement.
Date :	Avril 2025

Contexte de l'organisation



Domaines de résultats clés

Le poste de coordinateur.trice, SWAP2, comprend les **principaux domaines stratégiques de réalisation suivants** :

1. Appui à la gestion de projet et facilitation
2. Assistance technique
3. Renforcement des capacités et communication
4. Suivi, évaluations et rapports
5. Mise en réseau, partenariats et collaboration

Les exigences relatives aux principaux domaines de résultats susmentionnés sont brièvement décrites ci-après.

Responsabilités du ou de la titulaire du poste	Indicateurs de bonne performance
<p>1. Appui à la gestion de projet et facilitation</p> <p>a) Aider l'équipe de gestion du projet SWAP à élaborer et à mettre en œuvre un plan de travail et un budget annuels.</p> <p>b) Participer au développement et à la mise en œuvre des activités du projet conformément au plan de travail approuvé aux niveaux régional et national.</p> <p>c) Assister l'équipe de gestion du projet SWAP dans la préparation des rapports techniques et s'assurer que les rapports sont produits et livrés dans le format, le délai et la qualité requis, y compris la préparation des termes de référence et la vérification des rapports des consultants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités du projet prévues dans le plan de travail et le budget annuels approuvés sont mises en œuvre dans les délais convenus et contribuent à la réalisation globale des priorités stratégiques du PROE. • Le projet est mis en œuvre avec succès dans les délais approuvés. • Les rapports sont soumis et reçus dans les délais convenus.
<p>2. Assistance technique</p> <p>a) Fournir un soutien technique sur la gestion des déchets et les pratiques de contrôle de la pollution pour les flux de déchets ciblés qui sont adaptés aux besoins des pays et territoires insulaires du Pacifique et alignés sur le programme "Un Pacifique plus propre 2025".</p> <p>b) Produire des rapports techniques pertinents avec le soutien et les conseils de l'équipe de projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des contributions techniques bien documentées, pertinentes et opportunes sur les déchets et la pollution sont fournies. • Les rapports techniques sont élaborés et soumis à l'AFD et au PROE dans les délais impartis. • Un soutien direct est fourni aux pays et territoires participants au projet et est inclus dans le plan de travail du projet.

<p>c) Fournir un soutien direct aux pays et territoires participants pour mettre en œuvre les actions du projet SWAP.</p> <p>d) Superviser les consultants engagés pour mener à bien des actions techniques clés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les contrats des consultants sont élaborés à l'aide de systèmes appropriés de gestion des risques et d'établissement de rapports, sont gérés dans le respect des délais et du budget et produisent les résultats escomptés.
<p>3. Renforcement des capacités et communication</p> <p>a) Faciliter les activités de renforcement des capacités en matière de gestion des déchets et de la pollution pour les pays et territoires insulaires du Pacifique, essentielles à la bonne mise en œuvre du projet.</p> <p>b) Fournir un soutien technique pour l'organisation de réunions, de conférences et d'ateliers.</p> <p>c) Coordonner et mettre en œuvre des ateliers régionaux et nationaux liés au projet.</p> <p>d) Assister l'UGP du SWAP dans la mise en œuvre de la stratégie de communication.</p> <p>e) Contribuer et/ou superviser l'élaboration de matériel de communication pour promouvoir le projet SWAP (brochures, affiches, fiches d'information, articles, contenu du site web, etc.)</p> <p>f) Contribuer à la préparation des communiqués de presse et du matériel de communication afin de mieux faire connaître le projet et ses réalisations.</p> <p>g) Assister et traduire des documents, des rapports et des communications entre le français et l'anglais.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les initiatives pertinentes de renforcement des capacités et de formation sont facilitées pour consolider les positions et les capacités du PROE et ses membres. • Les réunions, conférences et ateliers régionaux et nationaux sont mis en œuvre et documentés avec succès. • Les informations sur les déchets et la pollution sont collectées, analysées et diffusées par l'intermédiaire des réseaux et des publics concernés à des fins de sensibilisation. • Les informations et les données sur les déchets et la pollution sont synthétisées et intégrées dans les processus de planification et de prise de décision aux niveaux national et régional. • Des communications appropriées sur le projet sont élaborées et distribuées aux pays participants et aux partenaires du projet. • Le profil du projet et ses résultats sont largement reconnus et appréciés par les principales parties prenantes, les partenaires et les donateurs.
<p>4. Suivi, évaluation et rapports</p> <p>a) Aider l'unité de gestion du projet à préparer des rapports techniques et des rapports sur les performances et l'état d'avancement du projet à l'intention de l'équipe de direction, des bailleurs, des partenaires et des</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des rapports pertinents et opportuns sont fournis à l'unité de gestion du projet pour être rassemblés et distribués à l'équipe SLT du PROE, aux bailleurs, aux partenaires et aux points focaux nationaux, le cas échéant.

<p>points focaux nationaux, le cas échéant.</p> <p>b) Fournir un retour d'information à l'unité de gestion du projet sur les problèmes et les résultats positifs afin de les diffuser aux parties prenantes du projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le retour d'information sur les problèmes et les résultats positifs est envoyé à l'unité de gestion du projet dès qu'ils sont connus. • Sensibilisation accrue des pays et territoires insulaires du Pacifique aux résultats du projet.
<p>5. Mise en réseau, partenariats et collaboration</p> <p>a) Collaborer avec les sept (7) pays insulaires du Pacifique et deux (2) territoires français (Polynésie française et Wallis-et-Futuna) pour faciliter l'adoption des meilleures pratiques en matière de gestion des déchets et de contrôle de la pollution sur la base des activités programmées dans le cadre du projet SWAP2.</p> <p>b) Collaborer avec les autres projets régionaux concernés et veiller à la complémentarité des activités du projet dans le cadre des objectifs régionaux communs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les membres du PROE bénéficient d'un soutien pour s'assurer que leurs systèmes leur permettent de prendre des décisions informées et efficaces. • Amélioration et renforcement de la mise en réseau, de la coordination et de la collaboration régionales en vue de la réalisation des objectifs du projet.

Note

Les normes de performance ci-dessus sont fournies uniquement à titre indicatif. Une évaluation précise des performances associées à ce poste devra faire l'objet d'une discussion plus approfondie entre le ou la titulaire du poste et la directrice générale adjointe, en application du Système d'amélioration des performances.

Cette section peut être insérée directement dans le plan d'amélioration des résultats personnels.

Complexité du travail

Les tâches suivantes sont généralement les plus exigeantes :

- Soutenir l'unité de gestion du projet SWAP dans l'élaboration et la mise en œuvre des activités du projet.
- Apporter un soutien à la responsable du projet SWAP dans la rédaction des rapports de projet.
- Communiquer des documents dans un format facilement compréhensible par les parties prenantes à différents niveaux

Relations fonctionnelles et compétences connexes

Principaux contacts internes et/ou externes	Nature du contact le plus typique
<p>Externe</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Membres du PROE ▪ Points focaux nationaux du projet SWAP ▪ Partenaires du projet 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunions et discussions ▪ Coordination et collaboration ▪ Communication
<p>Interne</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur de la division de gestion des déchets et de contrôle de la pollution ▪ Responsable du projet SWAP ▪ Programme de gestion des déchets et de contrôle de la pollution ▪ Équipe de communication et de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exigences en matière de planification, de rapports et d'administration ▪ Réunions ▪ Communication ▪ Collaboration

Niveau de délégation

Le ou la titulaire du poste :

- Ne dispose d'aucune délégation d'autorité

Spécification de la personne

Cette section vise à définir les connaissances requises pour le poste pour atteindre une pleine efficacité (ce qui ne correspond pas nécessairement aux compétences maîtrisées par le ou la titulaire actuel-le du poste). Il peut s'agir d'une combinaison de connaissances et d'expériences, de qualifications ou d'un niveau équivalent de formation acquis par l'expérience, ou des principales compétences, attributs ou qualifications propres à ce poste.

Conditions d'âge et de nationalité

Essentiel

- Être âgé de 18 à 32 ans

Qualifications

Essentiel

1. Licence en études environnementales, sciences, gestion des ressources naturelles, gestion des déchets, gestion et administration des entreprises ou dans un domaine pertinent.

Connaissances et expérience

Essentiel
2. Au moins deux ans d'expérience pratique pertinente dans le domaine de l'environnement, avec un intérêt manifeste et un potentiel de développement professionnel continu dans les domaines de la planification, de la coordination de partenariats, de la gestion de programmes/projets, du suivi et de l'établissement de rapports au sein d'une organisation axée sur l'environnement.
3. Excellentes compétences en matière de communication, avec une grande maîtrise de l'anglais et du français parlés et écrits, y compris une expérience avérée des médias, des publications, des campagnes de promotion et de sensibilisation, des communications et de la mise en réseau avec les parties prenantes internes et externes.
4. Expérience avérée en recherche technique, compétences analytiques, organisationnelles et gestion du temps, avec un accent sur l'environnement.
5. Excellentes compétences informatiques, y compris l'utilisation de Microsoft Office.
6. Capacité avérée à faire preuve d'initiative, à mener plusieurs tâches de front et à respecter les délais avec un minimum de supervision, y compris une forte motivation personnelle et un engagement ferme en faveur de l'apprentissage et du développement continus.
7. Capacité avérée à travailler avec intégrité, à maintenir la confidentialité et à faire preuve de discrétion.

Capacités essentielles, attributs et compétences propres au poste

Les niveaux suivants sont d'ordinaire attendus pour atteindre une pleine efficacité :

Niveau expert	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise du français et de l'anglais (à l'oral comme à l'écrit) • Professionnalisme
Niveau avancé	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de projet • Coordination • Compétences interpersonnelles et de communication • Compétences en matière de recherche • Compétences analytiques et conceptuelles • Compétences en matière de gestion du temps
Connaissances pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences informatiques, notamment MS Outlook, MS Excel, MS Word et MS PowerPoint • Questions environnementales dans le Pacifique • Communications et mise en réseau

Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none">• Plan stratégique du PROE 2017-2026

Comportements essentiels

Il est attendu des membres du personnel du PROE qu'ils et elles adhèrent aux valeurs de l'organisation et à son code de conduite, lesquels revêtent une importance capitale dans le cadre de l'amélioration des résultats personnels :

- Esprit d'initiative en matière d'environnement
- Prestation de services
- Valorisation de notre personnel
- Intégrité

Modification de la description du poste

Des modifications dans la description du poste peuvent s'avérer nécessaires de temps à autre en raison de la nature changeante de notre environnement de travail (entre autres du fait de nouvelles exigences technologiques ou de changements législatifs). Cette description de poste peut être revue dans le cadre de la préparation de la planification des performances pour le cycle de performances annuel ou selon les besoins.

D. JEUNES PROFESSIONNELS - CONDITIONS GÉNÉRALES

Lieu d'affectation : Apia, Samoa.

Durée du mandat : Le mandat est pour une durée allant jusqu'à juin 2028. Il n'y a pas d'attente de renouvellement à la fin du contrat car il s'agit d'un poste spécifique à un projet.

Salaire : Le salaire sera de 69 763 SAT par an.

Aide au logement : Une aide au logement de 1 000 SAT par mois sera versée au candidat ou à la candidate retenue.

Mandat : Le mandat commence dès le jour où le candidat retenu quitte son domicile pour prendre ses fonctions. La confirmation de nomination est soumise à un examen médical satisfaisant, incluant une vaccination complète contre la COVID-19, un rapport de police vierge (extrait de casier judiciaire), ainsi que des documents officiels certifiés, notamment les diplômes.

Une nomination peut être résiliée à la suite (i) de l'expiration de la période désignée (ii) de la remise d'un préavis d'un mois par l'une des deux parties (iii) sans préavis d'aucune des parties sous réserve du paiement d'un mois de salaire comme indemnité compensatrice de préavis ou (iv) d'un renvoi avec ou sans préavis pour raison disciplinaire.

POUR LES JEUNES PROFESSIONNELS RECRUTÉS EN DEHORS DU SAMOA, LES CLAUSES SUIVANTES S'APPLIQUENT :

Privilèges : La rémunération du PROE est exonérée d'impôt pour les non-citoyens ou les non-résidents de Samoa.

Début et fin du contrat :

- Billets d'avion aller-retour en classe économique entre Apia et le domicile reconnu via l'itinéraire le plus direct et le plus économique ;
- Logement raisonnable si nécessaire lors du transit ;
- Indemnité d'installation et de rapatriement ;
- Un excédent de bagages pouvant aller jusqu'à 20 kg pour chaque trajet.

Indemnité d'établissement : Une somme forfaitaire de 1 100 DTS est payable à l'entrée en fonction et à l'arrivée à Apia. Cette somme équivaut actuellement à 4 198 SAT.

Indemnité de rapatriement : L'équivalent de deux semaines de salaire, à l'issue du programme.

Hébergement temporaire et assistance : À leur arrivée à Apia, le candidat retenu peut disposer d'un hébergement provisoire dans un hôtel convenable ou dans tout autre logement meublé pour une durée de 6 jours ouvrés. Cela s'applique également à la fin du contrat. Le candidat retenu bénéficiera d'une assistance pour s'installer à Apia. Celle-ci inclut, par exemple, la recherche d'un logement convenable à louer. L'aide au logement ne sera pas versée durant cette période.

POUR L'ENSEMBLE DES JEUNES PROFESSIONNELS, LES CLAUSES SUIVANTES S'APPLIQUENT :

Congés annuels : 15 jours ouvrables par an.

Congé de maladie : 30 jours ouvrables par an.

Déplacements professionnels : Le PROE prend en charge les dépenses liées aux déplacements des jeunes professionnels selon les dispositions prévues pour le personnel devant quitter Apia pour affaires.

Assurance-vie, en cas de décès accidentel et assurance-invalidité : Les jeunes professionnels sont couverts par la police d'assurance du PROE comprenant une assurance-vie, une assurance en cas de décès accidentel et une assurance-invalidité, valable 24 heures sur 24.

Frais médicaux : Les jeunes professionnels bénéficient d'une prise en charge des frais médicaux, dentaires et optiques raisonnables, selon les conditions générales du plan du PROE pour la prise en charge des frais médicaux internes.

Retraite : Tous les jeunes professionnels sont tenus de cotiser à un fonds de pension reconnu. Un expatrié a la possibilité de participer à la Samoa National Provident Fund ou de désigner une autre caisse reconnue dans son pays d'origine pour sa pension de retraite. Le PROE verse le minimum légal du salaire de base à la Samoa National Provident Fund ou à une autre caisse agréée. Pour les Samoa, ce taux est actuellement de 10 %.

Heures supplémentaires : Les jeunes professionnels peuvent demander des heures supplémentaires ou du temps libre au lieu d'heures supplémentaires pour les heures qu'ils sont tenus de travailler au-delà de leurs heures normales de travail. Une indemnité de repas et une aide au transport sont également disponibles sous réserve des modalités et conditions fixées par le statut.

Égalité des chances : Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances dans l'emploi et la profession. Les hommes et les femmes sont également éligibles pour occuper tout poste au sein du PROE.

Généralités : La nomination au poste se fera selon les conditions générales du règlement du personnel du PROE, dont un exemplaire sera remis au candidat retenu.

E. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

INDISPENSABLES : Les candidatures doivent inclure :

1. Le formulaire de candidature dûment complété téléchargeable dans la rubrique « Carrières » de notre site internet (***vous devez remplir intégralement toutes les rubriques demandées dans le formulaire, en particulier les déclarations visant à démontrer que vous répondez aux critères - NE nous renvoyez PAS à votre CV. À défaut, votre candidature ne sera pas prise en considération***) ;
2. Un CV détaillé.

Les dossiers de candidature ne contenant pas le formulaire de candidature du PROE dûment rempli ni tous les documents requis ci-dessus ne seront pas pris en considération.

Dépôt des candidatures :

- a) **PAR COURRIEL (OPTION PRÉFÉRÉE)** : L'objet du courriel devra clairement spécifier "**Application for YPP: Pacific Youth Coordinator-SWAP2**". Il doit être envoyé à l'adresse suivante recruitment@sprep.org

OU

- b) **PAR LA POSTE OU PAR FAX** : La candidature doit être adressée et envoyée à : Le Directeur général, PROE, P.O. Box 240, Apia ou par fax au (685) 20231 avec la mention "**Application for YPP: Pacific Youth Coordinator-SWAP2**".

Pour en savoir plus sur le PROE et ses travaux dans la région, consultez le site internet du PROE :

www.sprep.org

Pour toute autre question, veuillez contacter Mme Olivia Hogarth au numéro (685)21929, ou par courriel à l'adresse : oliviah@sprep.org

Date limite de dépôt des candidatures : Vendredi 23 mai 2025. Les candidatures reçues après cette date ne seront pas prises en considération.

Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances en matière d'emploi.